



FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Fiche d'indemnisation de l'arbitre

Indexation des arbitrages interne à l'arbitre : Année:

Arbitrage N°:

IDENTIFICATION DE L'ARBITRE

Nom et prénom de l'arbitre :

Numéro de la licence FFE :

Nom de la manifestation échiquéenne :

Date(s) :

Numéro d'homologation F.F.E :

Lieu (commune et le département) :

IDENTIFICATION DE L'ORGANISATEUR

Nom de l'Association organisatrice :

Nom du responsable de la manifestation :

Téléphone :

Adresse électronique :

Frais de déplacement/Hébergement/Repas

Se référer au calcul des frais de déplacement défini dans le livre de l'arbitre.

Se référer aux tarifs fédéraux pour les frais d'Hôtel et de repas si l'organisateur ne les a pas déjà pris en charge. Les justificatifs devront être fournis.

Frais de déplacement (péages inclus) : € Frais d'hébergement : €

Frais de repas : €

TOTAL: €

Frais de gestion administrative et matérielle.

Dès lors que l'arbitre utilise son propre matériel informatique, il peut exiger un forfait de 40€.

Tout frais supplémentaires (courriers, téléphone, papeterie, etc..) feront l'objet de justificatifs.

Détails si nécessaire :

TOTAL: €

Indemnité d'arbitrage

Se référer pour le calcul aux règles définies dans le Livre de l'Arbitre

Montant de l'indemnité d'arbitrage = €

Rq : montant à déclarer dans les Bénéfices Non Commerciaux sur la déclaration fiscale,

Sans charge sociale si le total annuel reste inférieur à 14,5 % du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale (6723 € en 2024)

Partie reversée à l'organisateur en tant que don : € **TOTAL versé à l'arbitre =** €

Signature de l'arbitre

Date et Signature de l'organisateur